

Histoire Engagée

**Décoloniser les silences : retrouver les
personnes asservies par les Sœurs de la
Congrégation de Notre-Dame dans les
archives du Québec colonial**

Cathie-Anne Dupuis

30 septembre 2026

Cathie-Anne Dupuis, candidate au doctorat en histoire, UdeM

Dans l'histoire du Canada français, l'esclavage n'a longtemps été qu'une note de bas de page, une petite précision ou, tout simplement, une omission par les historien.nes. Toutefois, les recherches récentes démontrent que l'esclavage, malgré l'absence de législation, connaît un essor considérable partout dans la colonie dès 1690 jusqu'à son abolition en 1834. La banalisation de la présence des individus asservis dans la vallée laurentienne révèle la normalité de l'esclavage. Les Autochtones et les Afro-descendant.es asservi.es par des colons français dans la colonie ont subi des oppressions constantes, doublées de mauvaises conditions de vie et d'une perte de liberté permanente et héréditaire, ce qui a, en définitive, eu un impact considérable sur leur longévité. Marchands, officiers, forgerons, maçons, notaires, journaliers, habitants, religieux, tous ont bénéficié de l'esclavage dans la colonie.

L'esclavage étant peu connu dans l'histoire du Canada, certaines sœurs de la Congrégation de Notre-Dame contemporaines ont été choquées d'apprendre que leurs prédécesseuses ont participé à l'institution servile en tant qu'esclavagistes. En effet, c'est en 2024, dans le cadre d'un événement lié à la démarche de décolonisation de la Congrégation de Notre-Dame, que le cas de Catin, une femme mise sous servitude par les Sœurs, a été révélé[1]. Souhaitant établir les faits concernant son implication dans l'esclavage, le Conseil général de la Congrégation de Notre-Dame a mandaté le Service des archives afin d'engager une personne spécialiste de cette question. La recherche que nous présentons ici a pour but de reconstituer au mieux les vies des personnes tenues en esclavage par les Sœurs de la Congrégation sur le territoire de la vallée laurentienne pendant la période coloniale. Elle s'efforce de répondre à deux objectifs, qui constituent de grands défis en soi : identifier les individus asservis dans les archives coloniales, puis documenter les vies qu'ils ont vécues. Cette chronique d'archives porte sur huit parcours d'Autochtones et d'Afro-descendant.es qui ont été découverts dans les archives coloniales du Québec ancien. Ces vies nous révèlent l'esclavagisme pratiqué par les Sœurs de la Congrégation, ainsi que les silences qui règnent dans les archives concernant la question servile.

Contexte des archives sur la question servile

Les archives coloniales regorgent d'informations sur la population canadienne-française catholique, ce qui n'est pas reflété pour les individus asservis. Ces

derniers vivaient en marge de la société, catégorisés entre biens meubles et enfants. Leurs parcours sont retracés grâce à des techniques d'identification éprouvées et à une méthodologie robuste[2]. Cependant, rares sont les cas où nous pouvons retracer l'ensemble de leur trajectoire.

Les archives de la Congrégation de Notre-Dame datant de la période coloniale sont fragmentaires et incomplètes, ce qui complexifie la tâche d'identification. En effet, trois incendies majeurs ont ravagé les maisons mères de la Congrégation, entraînant une perte considérable de documents. Un premier a lieu en 1683, alors que l'on assiste à l'essor de l'esclavage en Nouvelle-France. Puis, un second survient en 1768, alors qu'entre 1720 et 1760, on observe une ascension constante de l'esclavage. Finalement, un dernier incendie en 1893 brûle la majorité des archives restantes ; seules celles situées à l'extérieur de la maison mère ont été préservées. Ces pertes de documents entraînent la disparition d'une quantité (indéterminée) d'informations relatives à la question servile.

Cette double censure, due tant à la disparition d'archives qu'aux difficultés à saisir les traces de l'esclavage dans les archives coloniales, complique grandement la recherche. Qui plus est, une lecture exhaustive de plusieurs documents disponibles au Service des archives de la Congrégation de Notre-Dame révèle qu'ils ne contiennent que peu d'informations concrètes sur l'esclavage. L'une des archives restantes nous indique cependant que des preuves auraient pu être découvertes dans un document... désormais perdu. En effet, on apprend dans un livre des dépenses et des recettes de la Congrégation que les dons ne sont pas inclus dans le document, car le « Registre des aumônes » sert à noter ce type d'acquisition. Or, il est courant de donner des individus asservis aux institutions religieuses. Le registre des aumônes aurait alors été un document précieux pour confirmer ou infirmer la présence de tels individus au sein de la Congrégation de Notre-Dame.

En définitive, c'est de l'esclavagiste que dépend la trace laissée par des individus asservis dans les archives. Il est celui qui décide si la personne mise en servitude sera baptisée ou inhumée en terre consacrée. Il aura également le choix de faire authentifier son acte d'acquisition par un notaire, qu'il s'agisse d'un don ou d'une vente. Le hasard joue aussi un rôle important pour déterminer les informations qui nous parviennent aujourd'hui. Différents types d'archives existent uniquement en conséquence d'un événement, comme une hospitalisation à la suite d'une blessure ou d'une maladie, ou un procès à la suite d'un crime. Si la personne qui a été asservie n'obtient ni baptême ni sépulture, si elle ne vit pas l'un de ces

événements « archivables », ou si l'archive est détruite avant d'être consultée, nous n'avons pas de preuve de son existence. En conséquence, les traces des personnes mises sous le joug de l'esclavage sont parsemées dans les archives coloniales, et il est très difficile de déterminer combien d'individus asservis ont été effacés des archives. C'est particulièrement le cas des personnes asservies par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Les Sœurs de la Congrégation et l'esclavage

L'histoire de l'esclavage au Québec ancien débute en 1632 avec le don d'Olivier LeJeune, un Malgache âgé de neuf à dix ans, à Guillaume Couillard. Elle se termine par l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques le 1^{er} août 1834. Entre ces dates, l'esclavage se développe sans cadre juridique concret, se distinguant ainsi d'autres colonies esclavagistes comme les Antilles et les futurs États-Unis[3]. Cette absence de législation contribue au développement d'un système esclavagiste informel, créant une situation complexe et conduisant à la formation d'un réseau esclavagiste à petite échelle, ainsi qu'à l'invisibilisation des individus asservis dans les archives coloniales.

Les individus asservis sont présents dans toutes les strates sociales. Ils travaillent non seulement pour leurs esclavagistes, mais également pour d'autres colons lorsqu'ils sont prêtés contre des salaires perçus... par ces mêmes esclavagistes. Par exemple, en 1714, la Congrégation doit payer un salaire à Jean Chiasson, qui leur a prêté les services d'un jeune autochtone asservi, dit *panis*. Nous ne connaissons pas le nom de ce jeune garçon, anonymisé dans l'archive. Celui-ci effectue donc des travaux pour les Sœurs, fort probablement en vue de la construction d'une nouvelle bâtisse. Or, Jean Chiasson n'a pas reçu le paiement convenu pour ce prêt et demande une rétribution à la Congrégation[4]. Même si ce jeune autochtone est au cœur du litige, nous n'avons pas davantage d'informations sur sa vie.

Les personnes esclavagisées peuvent être vendues, données ou échangées, sans préavis, à un autre colon français, tout en conservant leur statut servile. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, fondée par Marguerite Bourgeoys au 17^e siècle, aient participé à l'institution servile. Elles ne sont pas une exception ; de nombreuses congrégations religieuses ont bénéficié du travail de personnes esclavagisées du 17^e au 19^e siècle[5].

Les individus asservis sont normalisés dans la société coloniale ; leur présence n'est pas contestée. Les Sœurs en auront bénéficié tant au sein de la Congrégation que dans leur milieu d'origine. En effet, 39 % des Sœurs ayant vécu entre 1690 et 1830 sont nées dans des familles esclavagistes selon la lignée paternelle[6]. Certaines sœurs asserviront des autochtones : c'est le cas de sœur Sainte-Claire, qui réduit en esclavage Marguerite-Élisabeth, baptisée en 1699[7], et de sœur du Saint-Sacrement, qui fait de même pour Tonton dans les années 1730[8]. Un autre exemple est celui de Jeanne Leber, présentement en cours de canonisation, qui a fort probablement été en contact, pendant sa réclusion, avec Jacques et Pierre Célestin, deux hommes africains asservis par son père, le marchand Jacques Leber[9]. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame entretiennent aussi des relations économiques et sociales avec des esclavagistes notoires qui, ultimement, leur permettront d'obtenir des individus asservis.

Les trajectoires des personnes asservies à la Congrégation

Des recherches préliminaires menées par le Service des archives ont permis de retrouver cinq personnes que l'on croit avoir été soumises à l'esclavage par les Sœurs de la Congrégation : Catin, Tonton (mentionnée précédemment), Étienne-Paul, Diane et un garçon anonyme. Or, nous avons découvert que Diane est une femme afrodescendante asservie par les Sœurs hospitalières plutôt que par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame[10]; nous l'avons donc écartée de la présente étude. Le garçon anonyme est celui qui a été prêté par Jean Giasson, présenté plus haut.

Nous documenterons tant bien que mal la vie de huit individus qui ont un lien avec les Sœurs de la Congrégation et la condition servile : certains cas représentent le caractère ambigu du début de l'esclavage dans la colonie, d'autres sont beaucoup plus explicites sur l'asservissement. Lorsque nous trouvons un individu associé aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, nous essayons de compléter son dossier biographique afin de mieux connaître son parcours de vie. Nous explorerons les archives et les cas de deux jeunes potéouatamies, ceux des deux Marie des Neiges, de Tonton, Étienne-Paul, Marguerite, ainsi que celui de Catin. Chaque trajectoire diffère évidemment en termes d'informations disponibles.

Deux Potéouatamies anonymes

Les premières femmes autochtones asservies en Nouvelle-France seraient, selon l'historien Marcel Trudel, deux jeunes filles dites de la nation des Potéouatamies[11]. Celles-ci auraient été données au gouverneur De Courcelle entre l'automne 1670 et l'automne 1671, puis envoyées chez les Sœurs de la Congrégation pour apprendre la langue française. Cette histoire nous parvient aujourd'hui par l'*Histoire du Montréal. 1640-1672*, écrite par François Dollier de Casson, sulpicien arrivé au Canada en 1666. Celui-ci surnomme l'une des Potéouatamies *La grande* et la seconde *La petite*. *La grande* sera baptisée, tandis que la seule information connue sur *la plus petite des deux* est que sa mère tente de l'enlever aux Sœurs, mais qu'une religieuse l'a rattrapée pour la ramener à la Congrégation[12]. Dollier de Casson les nomme d'ailleurs explicitement « captives » et « esclaves »[13], mais n'en dit pas davantage sur la situation de ces deux jeunes femmes. Sa vision coloniale et ethnocentrique est ensuite reflétée dans le Dictionnaire de Trudel; celui-ci mentionne que les filles avaient été données par leur mère et que *la petite* s'était jetée dans les mains des filles de la Congrégation[14].

Les archives de la Congrégation, ainsi que les écrits de Marguerite Bourgeoys, demeurent muettes quant à leur destin. Cependant, nous retrouvons l'acte de baptême de *La grande* : Marie est baptisée le 22 juillet 1671, son parrain est le gouverneur Daniel Rémy De Courcelle et sa marraine est Marie Leneuf, alors que ses parents ne sont pas mentionnés[15]. Elle n'est pas dite autochtone, mais le fait qu'elle n'ait qu'un prénom français et qu'il n'y ait aucune mention de ses parents est un indice qu'il ne s'agit pas d'une enfant d'un Français.

Cette découverte ne nous apporte pas énormément d'informations supplémentaires sur la vie qu'elle a vécue dans la vallée laurentienne, mais elle prouve l'existence de cette jeune Potéouatamie, vraisemblablement asservie. Marie ne porte pas le titre d'esclave dans l'acte de baptême, mais l'histoire de Dollier de Casson la présente comme telle, ce qui laisse croire que l'asservissement ait eu lieu après son intégration dans la société coloniale. Impossible de savoir si elle a conservé son statut servile tout au long de sa vie, si elle s'est mariée, ou si elle est décédée jeune. Sans surprise, aucune trace n'a été découverte sur *la petite*. Qui plus est, les autochtones asservis connaissent souvent des morts précoces, rapidement après leur arrivée dans la colonie, en raison de la dureté de la capture et du voyage, qui les rend vulnérables à des blessures ou des maladies qui auraient pu être bénignes dans un autre contexte.

Il est impossible, dans le contexte des archives, de connaître leurs destins, mais il semble probable qu'elles soient décédées jeunes.

Marie des Neiges I

Les deux jeunes Potéouatamies sont considérées comme les premières esclaves autochtones de la Nouvelle-France. Elles sont certainement les premières à avoir le titre d'« esclave » associé à leur présence archivistique. Cependant, nous découvrons des indices d'asservissement d'une jeune fille autochtone arrivée 13 ans auparavant. Le cas de Marie Des Neiges – première du nom, puisque nous verrons que les archives en mentionnent d'autres – est mythique pour les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Nous découvrons son existence dans les écrits autobiographiques de Marguerite Bourgeoys, qui décrit cette jeune fille comme la première Haudenosaunee (confédération connue dans la plupart de nos sources sous l'exonyme « Iroquois ») à être baptisée en Nouvelle-France en 1658 :

“

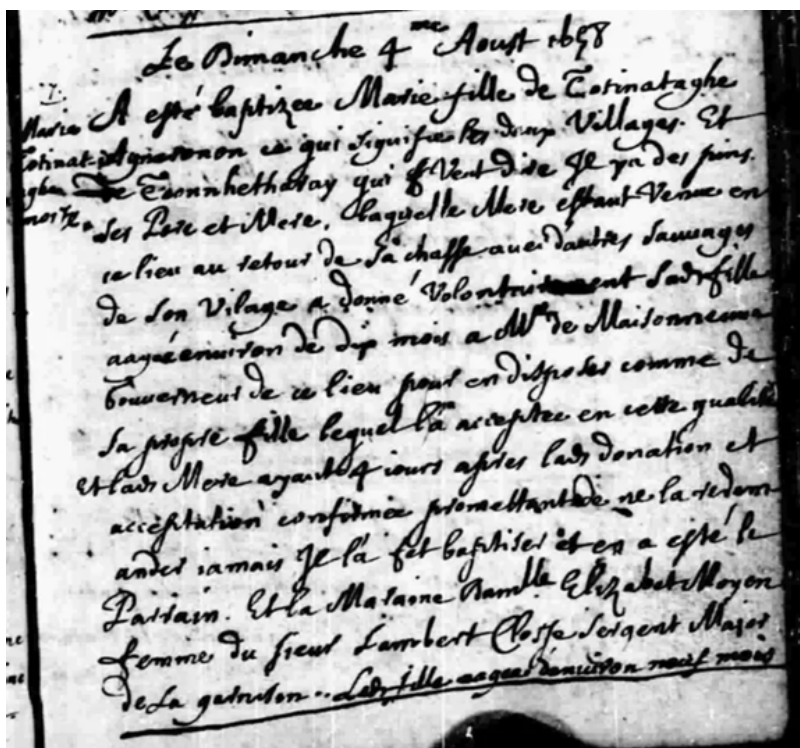
En ce temps, une jeune femme iroquoise avait une petite fille, d'environ neuf mois, qu'elle négligeait assez. Marguerite Picart, qui demeurait avec moi, me pressait de la demander. Le Père Le Moyne et Monsieur Lemoine trouvèrent cela impossible. Monsieur Souart offre un collier de porcelaine de 30 lt 33 et quelque autre chose qu'on donna à la mère. Elle la donna pour être la fille du gouverneur. Et comme j'en pris soin comme sa mère, elle accepta de faire perdre son lait et prenait bien garde qu'elle fût bien traitée. [...] Quand sa mère eut perdu son lait et qu'elle fut affermie, on a baptisé l'enfant, le jour de Notre-Dame des Neiges, et fut nommée Marie. Monsieur le Gouverneur, le parrain et Mademoiselle Closse, la marraine. Le Père Le Moyne a assuré que c'était la première baptisée des Iroquois[16].

Marie Des Neiges a été idéalisée et singularisée dans l'imaginaire de la Congrégation en tant qu'autochtone sauvée par le colonialisme français. Cependant, son destin s'apparente plutôt au sort peu enviable des autochtones asservis dans la vallée laurentienne, à la fin du 17^e et au début du 18^e siècle. Cette enfant ne sera jamais mentionnée comme « esclave » à proprement parler; ses

contemporains ne l'ont probablement pas perçue comme telle. Cependant, l'institution servile se développe dans un contexte où la distinction entre une personne libre et une personne asservie est floue et mouvante. Il devient alors pertinent d'analyser ce cas du point de vue de la servitude.

L'extrait des écrits de Marguerite Bourgeoys ne rapporte pas tous les faits de la situation et ne permet pas non plus de bien comprendre les événements qui ont mené à ce « don » au gouverneur. Mentionnons d'ailleurs que ces textes ne proviennent pas directement de sa main, la plupart ayant été perdus ; des transcriptions réalisées au XIX^e siècle sont tout ce qu'il nous en reste. L'historienne Patricia Simpson écrit à leur sujet que « [d]ans leur forme actuelle, il est difficile, peut-être même impossible, de reconnaître une copie authentique d'une fausse ou de distinguer une série de notes griffonnées en vue d'une conférence puis remise aux sœurs d'un résumé devant être incorporé à une lettre, ou encore d'un rapport à l'évêque. »[17] Il est donc possible que certains éléments n'aient pas été retranscrits dans tous leurs contextes, favorisant ainsi une dramatisation ou une dédramatisation de certains faits rapportés.

Afin d'obtenir davantage d'informations sur la vie de Marie, nous avons tenté de retrouver sa trace dans les sources primaires. Certains éléments rapportés dans l'extrait ci-haut nous donnent des précisions sur la situation : le père Le Moyne serait Simon Le Moyne, prêtre et missionnaire jésuite, et Monsieur Lemoine serait Charles Le Moyne de Longueuil. Tous deux jouent, parmi d'autres rôles, celui d'interprète de langues Haudenosaunee[18] et trouvaient cette demande de prendre l'enfant « impossible », ce qui implique qu'ils étaient contre. Ceci est d'autant plus parlant alors qu'ils sont les seuls à pouvoir communiquer directement avec les parents ; la barrière de la langue a donc dû jouer un rôle majeur dans ce « don ». Le prêtre sulpicien Gabriel Souart va tenter de négocier avec la mère et lui offrir un collier de porcelaine « et quelque autre chose » contre le bébé de neuf mois. Les volontés assimilatrices et colonisatrices de Souart ont pu influencer ses actions à l'égard de cette jeune autochtone. Les écrits de Bourgeoys mentionnent les noms du parrain et de la marraine de Marie, ce qui nous a permis de retrouver son acte de baptême.



“

A esté baptizée Marie fille de Xotinataghe Agnaronon ce qui signifie les deux villages. Et Xaonnhetharay qui veut dire il y a des pins. Ses père et mère, laquelle mère estant venue en ce lieu au retour de sa chasse avec d'autres sauvages de son village a donné volontairement lad fille aagée environ de dix mois a Mr de Maisonneuve gouverneur de ce lieu pour en disposer comme de sa propre fille lequel la acceptée en cette qualité et lad Mere ayant 4 jours après lad donation et acceptation confirmée promettant de ne la redemander jamais. Je l'a fet baptiser et en a esté le parrain. Et la maraine Damille Elizabeth Moyen femme du sieur Lambert Closse sergent Major de sa ganison. Lad fille aagée d'environ neuf mois[19]

Les mêmes faits que ceux provenant des écrits de Marguerite Bourgeoys sont relatés dans l'acte de baptême, sans toutefois que soit mentionné ici qui était présent. Nous retrouvons cependant des détails supplémentaires, tels que la nation d'origine : la mention « Agnaronon », ferait référence à la nation

Kanien'kehá:ka et le nom de ses parents, Xotinataghe et Xaonnhetharay, y sont inclus. L'enfant n'est nommée que Marie, son nom de naissance n'étant pas indiqué.

Selon l'acte de baptême, Marie a été « donnée volontairement ». Cependant, quatre jours se sont écoulés entre la demande et la confirmation du don par Xaonnhetharay. Que s'est-il passé pendant ces quatre jours? Les écrits de Marguerite Bourgeoys stipulent qu'ils attendaient que la mère ait « perdu son lait » avant de la baptiser; pourquoi devaient-ils attendre ce moment, et comment ont-ils persuadé Xaonnhetharay d'arrêter l'allaitement? Peut-on croire que Xaonnhetharay et Xotinataghe ont réellement compris les implications de ce « don »?

Selon les écrits de Marguerite Bourgeoys, les parents de l'enfant ont tenté à plusieurs reprises de la récupérer, sans succès. Ceci laisse croire qu'ils n'étaient pas d'accord sur toutes les conditions du « don » en connaissance de cause, qui peut dès lors être considéré comme enlèvement. Les écrits de Bourgeoys mentionnent : « La mère de cette enfant dont nous nous étions chargées fit dans la suite bien des démarches et des tentatives pour tâcher de la retirer : mais on eut si bien soin de la cacher, que ce fut toujours inutilement, et que la mère fut obligée de renoncer à ses poursuites. »[20]. Le père de Marie souhaitait aussi récupérer sa fille : « Le père vient à Montréal et veut ravoir sa fille; mais il ne put découvrir où elle pouvait être et fut contraint de s'en retourner. Elle est morte à six ans, dans notre maison. »[21] Le fait que les parents ont fait « bien des démarches et des tentatives » pour récupérer leur fille et que les Sœurs ont pris « bien soin de la cacher » est ici évocateur.

Ainsi, de toute évidence, Xotinataghe et Xaonnhetharay n'ont pas donné volontairement leur bébé de neuf mois aux Sœurs de la Congrégation, et n'ont pas demandé leur aide. De plus, ni Marguerite Bourgeoys ni le gouverneur de Maisonneuve ne se sont occupés de l'enfant, même si le second devait « en disposer comme sa propre fille » et que la première devait en « prendre soin comme sa mère ». En effet, les écrits mentionnent que Marguerite Bourgeoys part pour la France peu de temps après cette adoption forcée et qu'elle place l'enfant chez « la petite Lacroix ».

En plus de l'acte de baptême de Marie, nos recherches dans les archives paroissiales nous ont permis de retrouver son acte de sépulture, confirmant qu'elle est décédée très jeune, à l'âge de 5 ans et 9 mois. Ce document, daté du

18 août 1663, révèle son absence de liberté, mentionnant qu'elle est « prise à la congrégation » et « elle estoit Agniesonane donnée pr fille a Mr de Maisonneuve »[22]. Marie y perd donc définitivement son nom de naissance et la notion de contrainte est forte lorsque nous lisons « prise chez » et « donnée ». Ces termes sont associés à la servitude à la fin du 17^e siècle et au 18^e siècle.

Si l'on définit l'esclavage par la perte d'autonomie sur soi et sur son corps, ainsi que par une oppression, Marie serait la première fille autochtone asservie de la Nouvelle-France. Cependant, le caractère « perpétuel » de la servitude n'est pas présent dans ce contexte : si elle avait survécu à l'enfance, elle aurait probablement été intégrée à la société coloniale. Cela dit, le fait qu'elle ait été enlevée à ses parents, que les Sœurs de la Congrégation se sont efforcées de la cacher quand sa mère et son père ont tenté de la récupérer, et qu'elle soit restée prise chez les Sœurs jusqu'à son décès démontre cette perte de liberté sur son corps et l'oppression que Marie et sa famille ont vécue. La limite des archives ne nous permet pas de connaître son véritable statut au sein de la Congrégation, si elle a fait l'objet d'un traitement différencié en raison de son origine ou si elle a été traitée comme les enfants des Canadiens français.

Marie Des Neiges II

Cette première Marie Des Neiges n'est pas un cas isolé de jeunes autochtones chez les Sœurs de la Congrégation. Les écrits de Marguerite Bourgeoys recensent au moins trois autres jeunes autochtones qui seront également nommées Marie Des Neiges. Les archives paroissiales n'en recensent qu'une autre : Marie des Neiges décédée le 29 mai 1673, alors âgée de seulement cinq ans[23]. On y apprend qu'elle vient de « 8ta8iois de la nation des [vide] » laissant croire qu'elle provient d'une nation inconnue et était prisonnière de guerre chez les Anichinaabeg, nation alliée des Français. Si elle était Anichinaabeg, la précision n'aurait pas été faite. Étant donné que les Autochtones asservis sont souvent livrés aux Français par des nations alliées, nous pouvons émettre l'hypothèse que Marie ait été arrachée à sa nation d'origine pour être asservie par les Anichinaabeg. La mention « prise à la congrégation » est aussi inscrite sur cet acte, nous donnant un indice supplémentaire de sa servitude potentielle.

Comme abordé plus haut, la mention « esclave » dans les archives n'est que rarement explicite, particulièrement avant l'ordonnance de Raudot de 1709 ; ce sont d'autres éléments qui indiquent le statut servile. Lorsque nous trouvons dans les archives paroissiales une mention d'un ou d'une enfant autochtone ou

afrodescendante, avec un seul prénom français et sans mention des parents, il s'agit souvent d'une personne mise en servitude. Le cas de cette Marie des Neiges est typique des mentions d'individus asservis sans précision du statut servile. Or, dans ce cas précis, ces éléments sont présents en plus de la mention de « prise à », qui sous-entend une possession associée à la servitude.

Tonton

Malgré le silence des archives de la Congrégation de Notre-Dame sur les personnes asservies, elles sont plus vocales quant aux liens que les Sœurs entretiennent avec des esclavagistes du Québec ancien. Plusieurs marchands de Montréal vont vendre à la communauté religieuse des marchandises (jamais décrites) et beaucoup d'entre eux vont aussi payer la pension de leurs enfants ou la dot de certaines religieuses, avec lesquelles ils ont des liens de parenté ou non. Parmi ceux-ci, nous comptons Luc Lacorne Dechapt Saint-Luc, qui est l'un des plus grands esclavagistes de la période coloniale, ayant asservi au moins trente Autochtones et Afro-descendants. Lui et ses frères étant tous esclavagistes, nous n'avons pas été surprise de découvrir que Tonton ait été asservie par une sœur de Luc Lacorne Dechapt Saint-Luc.

Tonton est une femme Mesquakie (l'exonyme employé dans les sources : « Renarde ») qui a vécu pendant un temps indéterminé chez les Sœurs de la Congrégation. Les archives coloniales ne nous informent que sur les neuf derniers jours de sa vie. Le 20 avril 1733, Tonton est entrée comme malade à l'Hôtel-Dieu de Québec, elle y est dite Mesquakie « de chez les Sœurs de la Congrégation » et âgée de 23 ans[24]. Le lendemain, une Marie-Josèphe, aussi dite Mesquakie, âgée de 23 ans, reçoit le baptême; elle est dite être la propriété de Madame Delacorne. Huit jours plus tard, nous retrouvons un acte de décès qui confirme qu'il s'agit de la même personne : elle est nommée Marie Joseph, surnommée Tonton, issue de la nation des Mesquakies, et asservie par Madame Delacorne. Ce dernier acte confirme qu'elle est entrée à l'Hôtel-Dieu le 20 avril et qu'elle est décédée à l'âge de 23 ans[25]. Son statut servile est confirmé dans chaque acte, car elle est « chez les Sœurs », « appartenant à » et « [Mesquakie] de ». Outre ces informations, les archives coloniales ne nous en disent pas davantage sur la vie qu'a menée Tonton chez les Sœurs de la Congrégation.

Madame Delacorne est Marie Madeleine Delacorne Dechapt Saint-Luc, nommée sœur du Saint-Sacrement au sein de la Congrégation[26]. Elle est la fille de Jean Louis Delacorne Dechapt et de Marie Anne Pécaudy Decontrecoeur. Parmi leurs

13 enfants, cinq deviendront religieux, un aura un destin inconnu, deux décéderont dans l'enfance, et les cinq derniers (les esclavagistes mentionnés ci-haut) se marieront et vivront une vie prospère dans la colonie. Au total, 47 Autochtones et Afro-descendant.es ont été asservi.es par cette fratrie ; il n'est donc pas étonnant que Marie Madeleine en fasse de même avec (au moins) une Autochtone. Étant sœur à la Congrégation de Notre-Dame, elle partage ses biens avec la communauté, c'est pourquoi Tonton est mentionné comme « chez » les Sœurs de la Congrégation et « appartenant à » Madame Delacorne.

Les informations contextuelles disponibles dans les archives retrouvées nous permettent de formuler des hypothèses sur certaines parties de la vie de Tonton. Celle-ci est dite provenir de la nation des Mesquakies, ce qui est représentatif de la période, car les Français et leurs alliés autochtones sont en guerre contre ceux-ci de 1712 à 1736. Cette guerre connaît deux cycles de violences au cours desquels les Français font de nombreux prisonniers : de 1712 à 1716 et de 1727 à 1736[27]. Tonton serait vraisemblablement arrivée sur le territoire pendant l'une de ces périodes. Durant le premier cycle de violence, Tonton aurait été âgée de 2 à 6 ans et Marie Madeleine de 12 à 16 ans, tandis que, dans le second, elles auraient respectivement entre 17 et 26 ans et entre 27 et 36 ans. Deux théories s'offrent à nous : soit Tonton est arrivée pendant le premier cycle guerrier et a été asservie par un autre colon français, peut-être même pas un membre de la famille Delacorne, avant d'être donnée ou vendue à Marie Madeleine, soit elle est arrivée pendant le deuxième cycle de violence et elle vit chez les religieuses sous le joug de Marie-Madeleine depuis son arrivée. Aucune archive ne soutient la première ni la seconde théorie, car nous ne trouvons ni acte notarié ni d'autres traces de sa vie. La seconde théorie est cependant appuyée par des arguments factuels : nous ne retrouvons des traces d'asservissement chez les frères esclavagistes de Marie Madeleine qu'à partir de 1730. Il est alors plausible de croire que Tonton a pu être capturée pendant le deuxième cycle de violence par l'un des frères Delacorne, puis acquise par Marie Madeleine. Sachant la précocité des décès de plusieurs individus asservis, il se pourrait d'ailleurs que Tonton soit arrivée sur le territoire la même année que son décès.

Le manque d'archives provenant de la Congrégation de Notre-Dame nous empêche de connaître le moment précis de l'arrivée de Tonton, le registre des aumônes ayant été perdu lors de l'un des multiples incendies. Nous ne retrouvons pas non plus d'acte de vente ni de mentions de vente dans le registre des dépenses ; puisqu'il est plutôt rare de trouver des actes de vente d'individus asservis, ceci n'est pas étonnant.

Étienne-Paul et Marguerite

Étienne-Paul et Marguerite ont deux points en commun : les archives de la Congrégation attestent explicitement de leur présence, et tous deux ont un lien avec Étienne Augé, un marchand de Montréal. Ce marchand entretient des liens sociaux et économiques avec les Sœurs de la Congrégation.

Étienne-Paul est un homme Afro-descendant que nous savons asservi chez les Sœurs de la Congrégation, car il est dit « appartenant aux Sœurs de la Congrégation » lors de son baptême le 2 septembre 1771[28]. Puis, il est également indiqué qu'il « appartient aux sœurs de la congrégation » dans son acte de sépulture daté du 29 novembre 1772[29]. De plus, le registre de compte de la Congrégation de Notre-Dame note, entre le 27 septembre 1772 et le 27 décembre 1772, qu'elles ont « enterré un domestique » pour la somme de 14 livres[30]. Il s'agit vraisemblablement du paiement de la sépulture d'Étienne-Paul, en raison de la concordance des dates. Ce type de note apparaît souvent dans les archives de la Congrégation, mais, malheureusement, elles sont majoritairement anonymes ; nous ne pouvons alors pas savoir si la personne dite domestique est salariée ou asservie.

Étienne-Paul est âgé d'environ 70 ans au moment de son décès, ce qui laisse penser qu'il a vécu sur le territoire pendant plusieurs décennies. Peu de détails nous parviennent sur la vie qu'il a menée, mais un indice permet de formuler des hypothèses. Lors de son baptême, le parrain est Étienne Augé. Celui-ci a asservi au moins cinq individus entre 1747 et son décès en 1780. Il se peut donc qu'Étienne-Paul ait été asservi par Étienne Augé, sans avoir laissé de trace, et qu'il ait été donné ou vendu aux Sœurs lorsqu'il était moins utile à sa prospérité, car Étienne-Paul est jugé être « âgé ».

Si tel est le cas, Étienne-Paul ne sera pas le seul esclave donné à la Congrégation de Notre-Dame par Augé. En effet, dans les archives, nous retrouvons un testament rédigé en 1796 par une ancienne esclave ayant appartenu au même Étienne Augé[31]. Ce testament mentionne qu'elle est libre, mais inscrit tout de même le titre « esclave » à côté de son nom : Marguerite Augé. Ces indices nous indiquent qu'il s'agit de Marguerite, une femme autochtone baptisée à l'âge de 30 ans en 1769 alors qu'elle appartient à Augé. Sachant qu'elle a été asservie par celui-ci, nous avons tenté de retrouver le testament du marchand pour voir s'il mentionnait Marguerite. Il en rédige un en 1777 et y stipule que Marguerite sera libérée à son décès et qu'elle recevra une rente, à condition qu'elle vive dans une

communauté religieuse et qu'elle ait une bonne conduite. Cela confirme qu'elle a choisi la Congrégation de Notre-Dame comme institution religieuse où vivre. Elle y serait arrivée en 1780, alors âgée de 41 ans. Les Sœurs de la Congrégation doivent la surveiller afin qu'elle ait une « bonne conduite » et qu'elle obtienne sa rente. A-t-elle vraiment vécu librement après le décès de la personne qui l'a asservie? Le fait que Marguerite ait conservé son titre d'esclave jusqu'à son décès en 1796 montre que son statut demeure et pourrait être le gage d'une servitude perpétuée.

Catin

Enfin, les archives de la Congrégation nous révèlent un cas supplémentaire, celui de Catin. Le livre des comptes de Boucherville des Sœurs de la Congrégation indique : « Catin est à nous du 14 octobre 1796 »[32]. Cette note n'indique rien d'autre que la notion de propriété (« à nous »), la date d'acquisition et le nom de la personne. Son statut et son ethnie ne sont pas mentionnés. Il est ici fait référence à Catin, une femme autochtone asservie par différents Canadiens français et qui aurait vraisemblablement été donnée aux Sœurs. Marcel Trudel mentionne une partie de son histoire dans son Dictionnaire : « CATIN, panise d'abord propriété du marchand Charles Chaboillez, elle est cédée à son frère, le marchand Augustin Chaboillez, puis vendue à 18 ans par l'épouse de ce dernier, Élisabeth Nouchet, pour 750 livres françaises ou chelins anciens, au marchand André Guy (père); le 14 oct. 1796, André Guy (fils) en fait don aux Sœurs de la Congrégation, de Boucherville : la panise a alors 24 ans (greffe Louis Chaboillez, actes de 1792 et de 1796)[33].



Déjà, cette notice nous en apprend beaucoup sur la vie de Catin ; elle nous montre les multiples ventes qu'elle a subies avant d'atterrir chez les Sœurs de la Congrégation. Nous avons retracé l'acte d'abandon de Catin aux religieuses, en voici un court extrait :

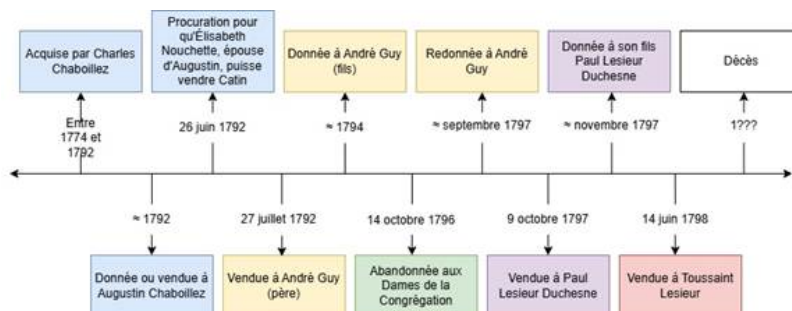
“

Promis et promet garanti de tout troubles et revendications quelconques aux Dames de la Congrégation [...] et leurs successeurs en la dite mission, sœur Catherine Sabourin ste. Ursule [...] a été presente et acceptante pour les sœurs de lad mission de Boucherville et leur successeurs une panise esclave âgé d'environ vingt quatre ans nommée Catin appartenante aud sr cedeur par don de son père auquel elle appartenait par vente a lui faite par mad Chaboillez [...] les dites Dames de la dite mission faire et disposer de ladite esclave comme bon leur semblera au moyen des presentes, led sr Guy leur abandonnant tous les droits et prestations qu'il pouvait avoir demander [...] [34].

Catin est explicitement mentionnée comme « esclave », et les Sœurs pourront en disposer « comme bon leur semblera ». Catin est considérée comme un bien meuble et elle est donnée par André Guy fils après qu'il l'ait acquise, à la suite de nombreuses ventes et dons subis. Cet acte d'abandon ne nous donne ni d'informations sur la raison pour laquelle elle est donnée ni d'autres éléments susceptibles de nous éclairer sur la vie qu'elle a menée et qu'elle s'est fait imposer.

La notice de Catin dans le Dictionnaire de Trudel laisse croire qu'elle a terminé ses jours chez les Sœurs de la Congrégation. Nos recherches démontrent en fait qu'elle aurait fait un court arrêt d'un an chez les Sœurs, avant d'être rendue à André Guy. En effet, le 9 octobre 1797, on retrouve un nouvel acte de vente effectué par André Guy d'une autochtone asservie nommée Catin à Paul Lesieur. Nous savons qu'il s'agit de la même personne grâce aux détails qui correspondent entre les actes, à savoir le nom, l'âge, les noms des anciens esclavagistes et, surtout, le fait que les dates des anciennes ventes soient indiquées. Cet acte de vente, postérieur à l'abandon, démontre que les Sœurs de la Congrégation auraient redonné Catin à André Guy, à une date indéterminée, pour une raison qui

nous est inconnue. Elle est vendue en 1797 à Paul Lesieur Duchesne, qui la donne à son fils du même nom la même année. Nous retrouvons une ultime vente de cette autochtone, âgée de seulement 24 ans, le 14 juin 1798, à Toussaint Lesieur de Yamachiche.



Nous n'avons pas de détails sur le début de la vie de Catin, mais il est possible de formuler des hypothèses. Ne connaissant pas son âge réel, nous estimons qu'elle est née entre 1772 et 1774 et qu'elle est originaire d'une nation inconnue. En effet, elle n'est dite que « panise », terme générique utilisé par les colons pour désigner une personne autochtone asservie. Il est plausible qu'elle soit née sur le territoire de la vallée laurentienne, car les enfants des femmes asservies héritent du statut servile. Cette hypothèse est soutenue par le fait que le premier esclavagiste mentionné, Charles Chaboillez, asservit au moins douze Autochtones et Afro-descendant.es. Parmi ceux-ci, nous comptons Jean-Baptiste et Marie-Madeleine qui sont nés de femmes asservies par Chaboillez en 1746 et 1774. Catin pourrait donc être la fille d'une des esclaves de Chaboillez, sans que sa naissance ait été enregistrée dans les actes paroissiaux. Si elle n'est pas née sur le territoire, elle a vraisemblablement été acquise dans le Pays-d'en-Haut par Charles Chaboillez.

Chaboillez va donner ou vendre Catin à son frère Augustin, car sa femme, Élisabeth Nouchette, obtient une procurator pour la vendre en 1792. Un mois plus tard, Élisabeth vend Catin à André Guy père pour 750 chelins. Catin sera ensuite sous le joug de son fils du même nom entre 1792 et 1796. Au cours des cinq prochaines années, Catin est vendue et donnée un total de cinq fois, de Boucherville jusqu'à Yamachiche. En six ans, Catin a vécu sous le joug de neuf esclavagistes différents. Les raisons des ventes, des abandons et des dons ne sont pas mentionnées. Parmi ces esclavagistes, nous retrouvons les Sœurs de la Congrégation qui ont accepté d'asservir Catin et qui peuvent « disposer de ladite esclave comme bon leur semblera ». Ce cas démontre que les Sœurs de la Congrégation ont joué un rôle dans l'institution servile.

Conclusion

Les archives coloniales sont souvent muettes concernant la question servile. La banalisation de la présence d'individus asservis et le manque de légifération rendent possible cet effacement. Il y a donc encore beaucoup d'inconnus et de mystères qui persistent quant à la vie de ces personnes dans la vallée laurentienne. La reconstitution de leurs trajectoires s'appuie à la fois sur des découvertes dans les archives coloniales et sur des hypothèses fondées sur des faits historiques. En ce qui concerne les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, nous savons qu'elles ont privé de liberté au moins dix Autochtones et Afro-descendants : Marie Des Neiges (I) en 1658, Marie surnommée *la grande* en 1671, une autochtone anonyme surnommée *la petite* en 1671, Marie Des Neiges (II) en 1673, Marguerite-Élisabeth en 1699, un autochtone anonyme des archives en 1714, Tonton en 1733, Étienne-Paul en 1772, Marguerite Augé en 1780 et Catin en 1796.

Ces cas sont ceux que nous retrouvons dans les archives des Sœurs de la Congrégation, ainsi que dans les archives paroissiales, notariales ou judiciaires. Comme mentionné plus haut, les archives conservées au Service des archives de la Congrégation sont lacunaires en raison de trois incendies majeurs qui ont détruit une grande quantité de documents. Ce qui nous conduit à penser que plusieurs indices sur les vies des individus asservis ont pu disparaître. Plus globalement, les silences des archives nous empêchent de connaître tous les individus qui ont été asservis par des Canadiens français et, même si nous en retrouvons une trace, il est rare de pouvoir déterminer le temps passé sur le territoire par ces personnes et les détails de leurs vies. Une recherche archivistique minutieuse et exhaustive permet cependant la reconstitution de certains parcours.

L'esclavage est normalisé dans la société coloniale, au sein de la Congrégation de Notre-Dame comme chez les laïques. Les Autochtones et les Afro-descendants asservis présentés dans ce texte ne sont des cas singuliers que parce qu'on en a retrouvé la trace. Le fait qu'il y ait eu des esclaves à la fois si tôt, dès le 17^e siècle si nos raisonnements sont fondés, et si tard (1796) dans l'histoire de la Congrégation permet d'émettre l'hypothèse qu'il y aurait eu davantage de personnes asservies que celles retrouvées pour cette période. En d'autres termes, et en guise de conclusion à cette chronique d'archive, il semble important de se rappeler que l'absence de traces de l'esclavage – le silence des archives –

n'est pas une preuve de l'absence de l'esclavage.

Bibliographie

Ouvrages

Loffreda, Raphaël. *L'empire face aux Renards : la conduite d'un conflit franco-amérindien, 1712-1738*. Québec, Septentrion, 2021.

Rushforth, Brett. *Bonds of Alliance: Indigenous and Atlantic Slaveries in New France*. Published for the Omohundro Institute of Early American History and Culture. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2012.

Simpson, Patricia. *Marguerite Bourgeoys et Montréal 1640-1665*, Simone Poissant, trad., Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999.

Trudel, Marcel. *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*. Montréal, Hurtubise HMH, 1990.

Articles

Dupuis, Cathie-Anne. « Des vies oubliées : un regard critique sur le Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français ». *Revue d'histoire de la Nouvelle-France*, n° 4 (printemps 2024) : 34, <https://id.erudit.org/iderudit/105181ac>.

Service des archives de la Congrégation de Notre-Dame. « Quand un service des archives soutient la démarche de décolonisation d'une communauté religieuse ». *Histoire Engagée*, 2025. <https://histoireengagee.ca/?p=13296>.

Pages web

Désilets, Andrée. « LA CORNE DE CHAPTÉS, MARIE-MADELEINE DE, dite du Saint-Sacrement ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3. Toronto et Québec, University of Toronto Press/Presses de l'Université Laval, 2003-. Consulté le 15 janvier 2026. https://www.biographi.ca/en/bio/la_corne_de_chaptés_marie_madeleine_de_3_F.html.

Lefebvre, Jean-Jacques. « LE MOYNE DE LONGUEUIL ET DE CHÂTEAUGUAY,

CHARLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Toronto et Québec, University of Toronto Press/Presses de l'Université Laval 2003– , consulté le 1 juin 2026

Pouliot, Léon, « LE MOYNE, SIMON », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Toronto et Québec, University of Toronto Press/Presses de l'Université Laval, 2003– , consulté le 1 juin 2026, https://www.biographi.ca/fr/bio/le_moyne_simon_1F.html.

Service des archives de la Congrégation de Notre-Dame. « Démarche anti-oppressive ». *Croire et vouloir*, 2025. <https://www.archivesvirtuelles-cnd.org/demarche-anti-oppressive>.

Sources imprimées

Bourgeoys, Marguerite. 1964, *Les Écrits de Mère Bourgeoys : autobiographie et testament spirituel*. Montréal, Québec.

Dollier de Casson, François. 1871. *Histoire du Montréal, 1640–1672*. Édité par Société littéraire et historique de Québec. Montréal, [en ligne] <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.27036/116>.

Montgolfier, Étienne. 1818. *La vie de la vénérable soeur Marguerite Bourgeois, dite du Saint Sacrement : institutrice, fondatrice, et première supérieure des filles séculières de la Congrégation Notre-D[ame] établie à Ville-Marie, dans l'isle de Montréal, en Canada, tirée de mémoires certains, et la plupart originaux*. Ville-Marie.

Archives de la Congrégation de Notre-Dame

Base de données des religieuses, 2026, AG6340, Fonds Administration générale, Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.

Extrait de baptême de Marguerite Elizabeth, 20 avril 1699, CO006,SA,SS4A,D02,P5656, Collection des documents du Régime français, Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.

Registre des recettes et dépenses générales, 1753–1793, CO006,SA,SS3A,D02, Collection des documents du Régime français, Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.

Recettes et dépenses incluant les comptes des pensionnaires, 14 octobre 1796, 301.220.006, Fonds Couvent de Sainte-Famille (Boucherville, Québec), Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.

Testament solennel de Marguerite Augé, 11 septembre 1796, 650.012.004, Fonds Administration générale, Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Raudot, Jacques, Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot, 13 avril 1709, BAnQ, Advitam [en ligne], E1,S1,D3,P509.

Fonds Juridiction royale de Montréal, Procès entre Jean Chiasson, maître menuisier, demandeur, et les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, défenderesses, pour le paiement du salaire d'un panis, 18 août 1714, BAnQ, Advitam [en ligne], TL4,S1,D1557.

Greffe Foucher, Antoine. Donation d'une esclave par mr jacques signer ecuyer aux dames de l'hotel dieu de Montreal. 20 avril 1784, BAnQ, Advitam [en ligne], P5,S1,D14.

Chaboillez, Charles. Abandon d'une panise esclave par le Sr André Guy fils aux Dames de la Congrégation de la mission de Boucherville. 14 octobre 1796, BAnQ, Advitam [en ligne], CN601,S74.

Monastère des Augustines

Monastère des Augustines, Registre Journalier des Malades, Domestiques, et Étrangers qui viennent, sortent et meurent à l'Hôtel-Dieu, 1723-1739, Fonds Hôtel-Dieu de Québec, HDQ-F5-G1,2/1:4

Monastère des Augustines, Registre mortuaire de l'Hôtel-Dieu de Québec commencé en 1723, 1723-1745, Fonds Hôtel-Dieu de Québec, HDQ-F5-G3/1:1

Programme de recherche en démographie historique (PRDH)

PRDH, baptême de Marie acte 39551, 4 août 1658.

PRDH, Sépulture de Marie Desneiges, acte 48802, 18 août 1663.

PRDH, baptême de Marie acte 40096, 22 juillet 1671.

PRDH, Sépulture de Marie Desneiges, acte 48971, 29 mai 1673.

PRDH, Baptême de Pierre Célestin, acte 41227, 24 mai 1692.

PRDH, Baptême de Jacques, acte 763420, 10 avril 1694.

PRDH, Sépulture de Jacques, acte 50491, 12 septembre 1708.

PRDH, Baptême d'Étienne-Paul, acte 612850, 2 septembre 1771.

PRDH, Sépulture d'Étienne-Paul, acte 363708, 29 novembre 1772.

[1] Pour en apprendre davantage sur cet événement voir : Service des archives de la Congrégation de Notre-Dame, « Quand un service des archives soutient la démarche de décolonisation d'une communauté religieuse », *Histoire Engagée*, 2025, <https://histoireengagee.ca/?p=13296>. Pour plus d'informations sur les lignes directrices pour des pratiques archivistiques anti-oppressives, référez-vous à : Service des archives de la Congrégation de Notre-Dame, « Démarche anti-oppressive », *Croire et vouloir*, 2025, <https://www.archivesvirtuelles-cnd.org/demarche-anti-oppressive>.

[2] Pour plus d'information, consulter Cathie-Anne Dupuis, « Des vies oubliées : un regard critique sur le *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada Français* », *Revue d'histoire de la Nouvelle-France*, no. 4, Esclave en Nouvelle-France (printemps 2024) : 34-39.

[3] Outre l'ordonnance de Raudot qui rend légal d'acheter des Autochtones et des Afro-descendants pour les asservir : Jacques Raudot, « Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot », 13 avril 1709, BAnQ, Advitam [en ligne], E1,S1,D3, P509.

[4] BAnQ. TL4,S1,D1557 *procès entre Jean Chiasson, maître menuisier, demandeur, et les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, défenderesses, pour le paiement du salaire d'un panis*, 18 août 1714; Rushforth, Bonds of Alliance, 423.

[5] Par exemple, les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Montréal ont asservi cinq individus entre 1704 et 1821 et les Jésuites ont asservis six individus entre 1690 et 1751.

[6] Base de données des religieuses, 2026, AG6340, Fonds Administration générale, Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.

[7] Archives Congrégation de Notre-Dame – Montréal, Extrait de baptême de Marguerite Elizabeth, 20 avril 1699. CO006 – Collection des documents du Régime français, CO006,SA,SS4A,DO2,P5656.

[8] Voir la section sur celle-ci.

[9] PRDH, *Baptême de Pierre Célestin, acte 41227*, 24 mai 1692, PRDH, *Baptême de Jacques, acte 763420*, 10 avril 1694, PRDH, *Sépulture de Jacques, acte 50491*, 12 septembre 1708.

[10] Greffe Foucher, Antoine. *Donnation d'une esclave par mr jacques signer ecuyer aux dames de l'hotel dieu de Montreal*. 20 avril 1784.

[11] Trudel, *Dictionnaire*, 52.

[12] François Dollier de Casson, *Histoire du Montréal, 1640-1672*, ed. Société littéraire et historique de Québec (Montréal, 1871), <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.27036/116>, 113.

[13] Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, 112.

[14] Trudel, *Dictionnaire*, 52.

[15] PRDH, *baptême de Marie acte 40096*, 22 juillet 1671.

[16] Patricia Simpson, *Marguerite Bourgeoys et Montréal 1640-1665*, 7; Marguerite Bourgeoys, *Les écrits de Mère Bourgeoys : autobiographie et testament spirituel*, 1964, 48.

[17] Bourgeoys, *Les écrits de Mère Bourgeoys*, 9-10

[18] Jean-Jacques Lefebvre, « LE MOYNE DE LONGUEUIL ET DE CHÂTEAUGUAY, CHARLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, vol. 1, Toronto et Québec, Presses de l'Université Laval/University of Toronto Press, 2003– , consulté le 1 juin 2026. Léon Pouliot, « LE MOYNE, SIMON », dans *DBC*, vol. 1, consulté le 1 juin 2026, https://www.biographi.ca/fr/bio/le_moyne_simon_1F.html.

[19] PRDH, *baptême de Marie acte 39551*, 4 août 1658.

- [20] Montgolfier, Étienne. *La vie de la vénérable sœur Marguerite Bourgeois, dite du Saint Sacrement*: institutrice, fondatrice, et première supérieure des filles séculières de la Congrégation Notre-D[ame] établie à Ville-Marie, dans l'isle de Montréal, en Canada, tirée de mémoires certains, et la plupart originaux. Ville-Marie, 1818, 262.
- [21] Bourgeois, *Les Écrits de Mère Bourgeois*, 48-49.
- [22] PRDH, *Sépulture de Marie Desneiges, acte 48802*, 18 août 1663.
- [23] PRDH, *Sépulture de Marie Desneiges, acte 48971*, 29 mai 1673.
- [24] Monastère des Augustines, Registre Journalier des Malades, Domestiques, et Étrangers qui viennent, sortent et meurent à l'Hôtel-Dieu, 1723-1739, Fonds Hôtel-Dieu de Québec, HDQ-F5-G1,2/1:4, 284
- [25] Monastère des Augustines, Registre mortuaire de l'Hôtel-Dieu de Québec commencé en 1723, 1723-1745, Fonds Hôtel-Dieu de Québec, HDQ-F5-G3/1:1, 60.
- [26] Andrée Désilets, « LA CORNE DE CHAPTES, MARIE-MADELEINE DE, dite du Saint-Sacrement », dans *DBC*, vol. 3, consultée le 15 janvier, 2026, https://www.biographi.ca/en/bio/la_corne_de_chapttes_marie_madeleine_de_3_F.html.
- [27] Raphaël Loffreda, *L'Empire face Aux Renards: la conduite d'un conflit franco-amérindien 1712-1738*, Québec, Septentrion, 2021.
- [28] PRDH, *Baptême d'Étienne-Paul, acte 612850*, 2 septembre 1771.
- [29] PRDH, *Sépulture d'Étienne-Paul, acte 363708*, 29 novembre 1772.
- [30] Archives de la Congrégation de Notre-Dame. *Registre des recettes et dépenses générales, 1753-1793*, CO006,SA,SS3A,D02, 174.
- [31] Testament solennel de Marguerite Augé, 11 septembre 1796, 650.012.004, Fonds Administration générale, Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.
- [32] Recettes et dépenses incluant les comptes des pensionnaires, 14 octobre 1796, 301.220.006, Fonds Couvent de Sainte-Famille (Boucherville, Québec), Archives Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada.

[33] Trudel, *Dictionnaire*, 55.

[34] Chaboillez, Louis. *Abandon d'une panise esclave par le Sr André Guy fils aux Dames de la Congrégation de la mission de Boucherville*. 14 octobre 1796, BAnQ, Advitam [en ligne], CN601,S74.